



ARRETE DRH 2025 - 1280

PORTANT DESIGNATION DES ELUS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025,
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer en permanence la représentativité de la Ville aux différentes Commissions Consultatives de Sécurité et d'Accessibilité et de désigner les élus suivants.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / Conformément aux dispositions du décret n°95-260 du 08 mars 1995 relatif aux Commissions Consultatives de Sécurité et d'Accessibilité, la liste des élus désignés pour représenter le Maire aux différentes Commissions Consultatives de Sécurité et d'Accessibilité est fixée comme suit :

- Madame Marie Scholastique Béatrice Guythemée SIGISMEAU née HONORINE, Adjointe au maire,
- Madame Marie Sabrina TIONOHOUÉ née AZAGAMEL, Adjointe au Maire,
- Monsieur Jean François TEVANEÉ, Adjoint au Maire,
- Monsieur Jonhy Jean François BALZANET, Adjoint au Maire,
- Monsieur Mariot MINATCHY, Adjoint au Maire,
- Monsieur Clément André CADET, Conseiller Municipal,
- Madame Anne Marie PAPY, Conseillère Municipale,
- Madame Marie Christelle GRENIER née RIVIERE, Conseillère Municipale.

ARTICLE 2 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Saint-Pierre le, 30 AVR. 2025
 Le Maire

Signatures :

Handwritten signatures and official stamps of the Mayor and other officials.

Accusé de réception en préfecture
 974-210740164-20250520-DRHAR25_1280-AU
 Date de télétransmission : 20/05/2025
 Date de réception préfecture : 20/05/2025